
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2005**

23 mai 2005
Français
Original: anglais

New York, 2-27 mai 2005

**Note verbale datée du 20 mai 2005, adressée
au Secrétaire général de la Conférence des Parties chargée
d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
en 2005 par la Mission permanente de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005 et, se référant au Comité préparatoire de cette conférence, a l'honneur de demander que la communication ci-après soit soumise à ce comité en tant que document de travail de la Conférence :

- Armes nucléaires non stratégiques (NPT/CONF.2005/PC.I/WP.5) du 11 avril 2002
-

**Comité préparatoire
de la Conférence de 2005
des Parties au Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires**

11 avril 2002
Français
Original: anglais

Première session
New York, 8-19 avril 2002

Armes nucléaires non stratégiques

Document de travail soumis par l'Allemagne

1. Autrefois, le processus de désarmement nucléaire entre l'Union des républiques socialistes soviétiques/la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique était essentiellement axé sur les systèmes stratégiques à longue portée (SALT, START) ou les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), et les armes nucléaires non stratégiques ou tactiques ne font jusqu'à présent l'objet d'aucun accord officiel de limitation des armements. Les États-Unis et l'Union soviétique/la Fédération de Russie ont certes pris unilatéralement des engagements dans ce domaine, mais ceux-ci ne sont soumis à aucune obligation de transparence ou de surveillance. Les rumeurs concernant le déploiement ou le redéploiement d'armes nucléaires non stratégiques en Europe ont, au cours de ces dernières années, fait naître des inquiétudes parmi l'opinion publique.

2. Il existe beaucoup plus d'ogives nucléaires tactiques que stratégiques. Les chiffres exacts ne sont pas connus mais pendant la guerre froide, on a fabriqué des dizaines de milliers d'ogives et de mines nucléaires, et il est probable qu'il en reste encore des milliers aujourd'hui. Les stocks impressionnants de certains arsenaux sont particulièrement préoccupants. Les armes nucléaires non stratégiques posent aussi des risques particuliers pour d'autres raisons : un grand nombre d'ogives sont probablement anciennes et ont peut-être déjà excédé leur durée de vie; on semblerait moins réticent à les utiliser que les systèmes stratégiques; les pratiques de stockage et de déploiement, les dangers potentiels associés à leur transport ainsi que leur petite taille suscitent des craintes en termes de risques accrus de prolifération et d'appropriation par des terroristes.

3. Il était déjà évident à la fin de la guerre froide que des mesures étaient nécessaires. Les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord qui s'est tenue à Londres en 1990 ont conclu que « dans le nouveau contexte politique et militaire européen, les systèmes nucléaires préstratégiques des plus courtes portées verront leur rôle considérablement réduit. Ils sont convenus plus spécifiquement que, dès l'ouverture des négociations sur les forces nucléaires à courte portée, l'Alliance proposera en échange des mesures réciproques de la part de l'URSS, l'élimination de tous ses obus nucléaires en

Europe ». Cette déclaration a été suivie en 1991 de l'Initiative nucléaire présidentielle américaine, engagement unilatéral contracté par le Président Bush en faveur de la réduction des armes nucléaires, et l'Union soviétique et la Russie ont fait de même en 1991 et 1992 en annonçant des engagements similaires à ceux proposés par les États-Unis. Finalement, en 1997, les États-Unis et la Fédération de Russie sont convenus que dans le cadre des négociations sur le traité START III, ils envisageraient la mise en oeuvre éventuelle de mesures relatives aux systèmes nucléaires tactiques, y compris des mesures adaptées de confiance et de transparence (voir Accord d'Helsinki sur le traité START III du 22 mars 1997).

4. Le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 évoque pour la première fois les armes nucléaires non stratégiques dans ce que l'on appelle les « 13 étapes » (« nouvelle réduction des armes nucléaires non stratégiques sur la base d'initiatives unilatérales et dans le cadre du processus de réduction des armes nucléaires et de désarmement nucléaire »). Une obligation spécifique a ainsi été créée que les États dotés d'armes nucléaires se doivent d'honorer. En tant que partie du processus global de désarmement nucléaire, les armes non stratégiques doivent être maîtrisées de façon vérifiable et irréversible. Cependant, étant donné qu'il ne sera pas possible de les éliminer en une seule fois, une approche graduelle est proposée, laquelle devrait comprendre les éléments ci-après :

a) Établissement de rapports par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique sur l'application des initiatives nucléaires présidentielles de 1991/92;

b) Officialisation des initiatives nucléaires présidentielles, y compris par un accord sur des mesures appropriées de vérification qui permettraient d'en garantir le respect;

c) En réponse au rapport de l'OTAN de décembre 2000 sur les options pour les mesures de confiance et de sécurité, la vérification, la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement : conclusion d'un accord sur l'échange réciproque d'informations concernant l'état de préparation, les dispositions de sécurité et les dispositifs de sûreté et l'échange d'informations sur les forces nucléaires préstratégiques américaines et russes. L'adoption des quatre mesures de confiance et de sécurité qui font l'objet de délibérations entre l'OTAN et la Fédération de Russie devrait être encouragée;

d) À l'issue des négociations bilatérales en cours sur les armes stratégiques offensives, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique devraient être encouragés à engager des négociations sur les armes nucléaires non stratégiques afin de remédier aux lacunes du processus de désarmement nucléaire;

e) La Conférence d'examen du TNP et son comité préparatoire devraient être régulièrement informés des progrès accomplis en ce qui concerne la question des armes nucléaires non stratégiques;

f) Compte tenu de la nécessité de réduire le danger nucléaire, les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait devraient également prendre des mesures de sécurité particulières (notamment des mesures de protection

physique pour le transport et le stockage) s'agissant de leurs arsenaux nucléaires non stratégiques. La Conférence d'examen et son comité préparatoire devraient en être tenus dûment informés.
